



déi aner wochenzeitung
l'autre hebdomadaire
Luxembourg

Passerell dénonce les conditions de vie des demandeurs d'asile à Kirchberg

By [David Angel](#) | [2018-01-15](#) | [Politik](#)

[Facebook](#)[Twitter](#)[Google+](#)[Email](#)[Empfehlen](#)

L'association Passerell, active dans l'aide aux demandeurs et demandeuses d'asile, déplore certains aspects de la vie quotidienne dans la Structure d'hébergement d'urgence à Kirchberg et revendique des alternatives.



Depuis le premier avril 2017, la Structure d'hébergement d'urgence à Kirchberg (Shuk) accueille temporairement les demandeurs et demandeuses d'asile déboutés ou tombant sous le coup du règlement Dublin en vue de leur expulsion. Le centre « semi-fermé », qui avait été créé dans le but de soulager les autres structures d'accueil, a une capacité maximale de 216 personnes. Aujourd'hui, il suscite les critiques des organisations de défense des droits humains, et notamment de l'association « [Passerell](#) ».

Dans un communiqué de presse, l'asbl dénonce les fouilles quotidiennes, les inspections, l'accès réduit aux soins et l'absence de dispositif de suivi psychologique. « Les conditions de vie à la Shuk sont très mal supportées par des personnes vulnérables ayant fui des violences graves car ils se sentent perçus comme des criminels alors même qu'ils étaient venus demander la protection », dénonce le communiqué.

La direction justifierait ces mesures en prétendant que les personnes assignés au Shuk auraient commis une erreur « ne restant pas dans le premier pays par lequel ils sont entrés en Europe ». Ainsi, comme le Luxembourg ne serait pas le premier pays dans lequel ils seraient arrivés en Europe, ils seraient considérés comme des cas « Dublin ». Or, certaines parmi ces personnes introduiraient en effet pour la première fois une demande d'asile sur territoire européen au Luxembourg.

La Direction de l'immigration présumerait que tous les demandeurs et demandeuses d'asile dont les empreintes ont été relevées dans un autre État membre seraient des cas « Dublin ». Mais aux yeux de Passerell, « cette catégorisation n'a pas de fondement car la procédure du

règlement Dublin est longue et complexe : il n'y a aucune garantie que toutes ces personnes seront effectivement transférées ».

Passerell rappelle par ailleurs que les personnes en question « ne sont pas des coupables et que l'assignation à résidence n'a pas vocation à être utilisée comme sanction ». Pour l'association, il est « urgent de sortir de ce centre les personnes vulnérables venues chercher la protection et la dignité dans notre pays ».

Pour ce mardi, le ministre de l'Immigration Jean Asselborn et la ministre de la Famille Corinne Cahen ont annoncé une conférence de presse commune portant sur la politique d'asile.